

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 16.149

L'An deux Mille Seize, le 8 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 2 décembre 2016

DATE D'AFFICHAGE

Le 2 décembre 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Jean-Paul CLECH, M. Daniel COASSIN, Mme Alexandra COUDIGNAC, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Didier BESSON représenté par Mme Marie-Noëlle PELTIER
Mme Régine JOLY représentée par M. Denis MOALLIC
M. Alain LARRAIN représenté par Mme Annie CHABANEAU
Mme Nancy LEFÈBVRE représentée par M. R-L. CHABASSE

ÉTAIT ABSENT-EXCUSÉ : M. Bernard GIRAUD

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 32

M. Julien DURESSAY a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : SOCIÉTÉ MATÉRIAUX NORD BLAYAIS - INDEMNISATION SUITE AU
SINISTRE DU 11 MARS 2016

RAPPORTEUR : M. FILOCHE

VOTE : UNANIMITÉ

Le 11 mars 2016, les équipes du Service Espaces Verts-Environnement effectuaient la tonte d'espaces verts, ainsi que la découpe des bordures de pelouses, au moyen d'une débroussailleuse, lorsqu'un caillou a été projeté sur la vitre avant droite du véhicule de marque MERCEDES, immatriculé 4386 YE 17, appartenant à la Société MATERIAUX NORD BLAYAIS.

La réclamation présentée par la Compagnie AXA FRANCE, assureur de la Société MATERIAUX NORD BLAYAIS, s'établit à la somme de 266,63 € (deux cent soixante-six euros et soixante-trois centimes), correspondant au montant des dommages subis par cette dernière.

Le montant des dommages étant en deçà de la franchise prévue au contrat « Responsabilité Civile » souscrit par la Ville de ROYAN, auprès de la compagnie Paris Nord Assurances Services (P.N.A.S.), cette dernière en a refusé la prise en charge.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver un protocole transactionnel avec la compagnie AXA FRANCE, d'accepter de verser la somme de 266,63 € et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer.

En contrepartie, la Compagnie AXA FRANCE s'engage à éteindre sa réclamation à l'encontre de la Ville de Royan et à accepter de ne plus former de recours ultérieur contre la Ville sur ce litige.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu la réclamation présentée par l'assureur de la Société MATERIAUX NORD BLAYAIS,
- Vu le projet de protocole transactionnel,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'accepter le protocole transactionnel avec la Compagnie AXA FRANCE.
- de verser à la Compagnie AXA FRANCE la somme de 266,63 € (deux cent soixante-six euros et soixante-trois centimes) correspondant au montant des dommages subis par la Société MATERIAUX NORD BLAYAIS, son assurée.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à établir et à signer le protocole transactionnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 décembre 2016

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Patrick MARENCO